

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 2 mars deux mille vingt à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-03-28

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

10.4 Journal communautaire

12.1 Suivi sur la demande citoyenne pour la Route Martin

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-03-29

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les salaires payés pour le mois de février 2020 se chiffrent à 18 476,53\$
- Les factures payées durant le mois de février 2020 se chiffrent à 17 425,16\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

20-03-30

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 29 février 2020 au montant de 42 902,22 \$.

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 DEMANDE DE RENCONTRE AVEC MONSIEUR JEAN-BERNARD ÉMOND

Dossier à suivre.

5.4 DEMANDE D'ÉVALUATION BÂTIMENTS MUNICIPAUX

20-03-31

Considérant l'offre de service reçue par Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. pour l'évaluation des bâtiments municipaux;

Considérant que celle-ci s'élève à 1500\$ avant taxes applicables pour l'inspection au 117 rue Saint-Louis, le 150 rue Saint-Louis et le 378 rue Saint-Pierre;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. au montant de 1500\$ avant taxes.

5.5 DEMANDE DE COMMANDITE FESTIVAL DE L'ACCORDÉON

20-03-32

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un don de 250\$ à la Fabrique de Saint-Marcel-de-Richelieu pour le festival de l'accordéon.

5.6 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE COURSE CYCLISTE 19 JUILLET 2020 (CLASSIQUE JULES BÉLAND)

20-03-33

Considérant la demande d'autorisation reçue pour la demande de droit de passe pour la course cycliste du 19 juillet 2020 (Classique Jules Béland);

Considérant que la course passera dans le rang Bord-de-l'Eau de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'évènement *CLASSIQUE JULES BÉLAND* qui aura lieu le 19 juillet 2020.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL- DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

20-03-34

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers;
Appuyée par monsieur Pascal Bernier;
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à permettre à ses citoyens, au nombre de 519, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

5.8 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER-MOIS DE LA JONQUILLE- PROCLAMATION

20-03-35

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

**PROPOSÉ PAR madame Marguerite Desrosiers
APPUYÉE PAR monsieur Gilles Bernier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents**

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5.9 DÉPÔT PLAINTÉ DÉNEIGEMENT

Le conseil municipal prend part de la lettre de plainte reçue pour le déneigement. Une lettre sera composée au destinataire concerné afin de clarifier la situation.

5.10 PARTAGE DES TÂCHES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le partage des tâches sera modifié par monsieur le maire à la prochaine rencontre.

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

6.1 ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

L'entente sera signée par monsieur le maire et la directrice générale.

6.2 ÉQUIPEMENT DE REPÉRAGE D'AUTOMOBILISTE EN DÉLIT LORS DES HEURES BRIGADIERS

Des informations seront vérifiées auprès de la Sûreté du Québec afin de voir à la validité des preuves obtenues.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.3 LOI SUR LES CHIENS DANGEREUX-DÉPÔT MODÈLE D'ADDENDA À L'ENTENTE AVEC SPA DRUMMOND

Une communication téléphonique aura lieu afin de vérifier si cela occasionnera une augmentation des frais annuels de contrat. De plus, sur à quoi ressemblera les infractions données pour les contrevenants.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 FIXER DATE DE RENCONTRE POUR DEVIS CAMION DE DÉNEIGEMENT

La rencontre aura lieu lors de la prochaine rencontre de travail.

7.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE MTQ POUR LE DÉNEIGEMENT

Une décision sera prise ultérieurement. Certaines questions sont laissées en suspend et devront être obtenues afin de procéder au renouvellement du contrat avec le MTQ pour le déneigement de la prochaine saison hivernale, soit 2020-2021.

7.3 NOUVELLE DIRECTIVE CONCERNANT LES SOUFFLEUSES À NEIGE LORS D'OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT

La directrice générale dépose les nouvelles directives concernant les souffleuses à neige lors d'opération de déneigement.

7.4 PROJETS DE CHANTIERS 2020

Les projets de chantier pour l'année 2020 se résume à corriger la problématique du Ponceau Rang Bord-de-l'Eau Nord, Pavage et restructuration de chemin dans le rang Bord-de-l'Eau Sud. Certaines questions seront à poser à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 OFFRE DE SERVICE-MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS EN 2020 (PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS)

Le conseil municipal ne donne pas suite.

8.2 OFFRE DE SERVICE-PROPOSITION AVEC LA TECHNOLOGIE NUVAC

Le conseil municipal ne donne pas suite.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2020. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Un (1) permis a été émis. Un (1) permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 25 000\$.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Dépôt du résumé de la dernière rencontre avec les membres du Comité des Loisirs.

10.2 RAPPORT FINANCIER DE LA FÊTE DES NEIGES DU 8 FÉVRIER 2020

La directrice générale dépose le relevé des revenus et dépenses de la Fête des neiges qui a eu lieu le 8 février 2020 provenant du Comité des loisirs.

10.3 FIXER RENCONTRE AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS ET LA RESSOURCE EN LOISIRS

Une rencontre sera organisée afin de régulariser certains points en suspens.

10.4 JOURNAL COMMUNAUTAIRE

Un appel à la population a été fait afin de connaître les intéressés à reprendre le journal communautaire afin d'assurer sa continuité. Une rencontre aura lieu avec les intéressés afin de discuter dudit contrat.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Avis de sécurité concernant les piles pour masque d'appareil respiratoire
- 11.2 Réception de la résolution sur le projet de la loi 48 par le MAPAQ
- 11.3 Résolution de la FQM concernant le projet de loi 40-Centres de services scolaires et terrains municipaux
- 11.4 Questerre-Avis lié aux licences d'exploration d'hydrocarbures ayant été transférées par Repsol Pétrole et Gaz Canada inc. à Questerre Energy Corporation (en vigueur à partir du 1er février 2018)
- 11.5 Résolution #20-01-06: Règlement #19-540 modifiant le règlement #05-182 déclarant la compétence de la MRC des Maskoutains en matière de transport collectif-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.6 Résolution #20-01-21-Cours d'eau décharge des 15 du haut du 3e rang, branche 1-Préparation des plans et devis-autorisation (MRC des Maskoutains)
- 11.7 Résolution #20-01-34-Persévérance scolaire-Proclamation (MRC des Maskoutains)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.8 Résolution #20-02-43-Budget 2020-Partie 9-Modification-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.9 Résolution #20-02-69-Politique de la famille-Vaccination antigrippale en milieu rural-Bilan 2019 et reconduction 2020-Approbation (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

12.1 SUIVI SUR LA DEMANDE CITOYENNE POUR LA ROUTE MARTIN

Monsieur le maire donne les dernières informations obtenues des organismes gravitant autour de la Municipalité concernant la Route Martin à la demande des citoyens de Saint-Marcel-de-Richelieu.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-03-36

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h27.

Maire

Directrice générale